

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2019 A 19H30

L'an **deux mil dix-neuf**, le neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Nadeige LHOMME ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Noël BERNARD ; Mme Dominique FAIVRE ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Laurence PARISSÉ ; M. Thierry LE BAIL ; M. François-Xavier RONNET

Excusés : M. Eric ROBERT a donné pouvoir à M. Alain SILVESTRE ; Mme Brigitte RUDE a donné pouvoir à Mme Nadeige LHOMME et M. Jean-Pierre GAUTHIER a donné pouvoir à Mme Dominique FAIVRE

Secrétaire de séance : Mme Nadeige LHOMME est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 01/04/2019

Date d'affichage : 01/04/2019

### Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 – Budget Annexe HÔTEL

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	34 899,45 €		34 899,45 €
Dépenses de l'exercice	22 709,00 €		22 709,00 €
Recettes de l'exercice	20 700,01 €		20 700,01 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>32 890,46 €</b>	- €	<b>32 890,46 €</b>

### Budget HÔTEL – Année 2019 (7.1)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'hôtel pour l'année 2019 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2018 :

- Section de fonctionnement pour un montant de **53 591.46 €** en recettes et en dépenses
- Section d'investissement pour un montant de **15 000,00 €** en recettes et en dépenses

### Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 – COMMUNE (7.1)

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	552 248,18 €	- 62 650,93 €	489 597,25 €
Dépenses de l'exercice	577 586,32 €	72 630,69 €	650 217,01 €
Recettes de l'exercice	694 849,56 €	138 528,72 €	833 378,28 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>669 511,42 €</b>	<b>3 247,10 €</b>	<b>672 758,52 €</b>

La différence entre les résultats du compte de gestion et du compte administratif provient de l'intégration du SIERT conformément à l'arrêté préfectoral du 6 avril 2018.

### Vote des taux des taxes pour l'année 2019 (7.2)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les taux votés en 2018 pour l'année 2019 : Taxe d'habitation : 6.99 % ; Foncier Bâti : 11.18 % ; Foncier non Bâti : 37.90 %  
Le produit fiscal attendu est de 369 273 €.

### Budget COMMUNE – Année 2019 (7.1)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2019 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2018 **Les résultats sont repris en tenant compte de l'intégration du SIERT**

Section de fonctionnement : pour un montant de **1 324 118.36 €** en recettes et de **707 582.94 €** en dépenses

Section d'investissement : pour un montant de **138 336.47 €** en recettes et en dépenses

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR POUR LA REFECTION DU CHEMIN DE PIONNELLE (7.10)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, ACCEPTE le devis concernant la réfection du chemin de Pionnelle et SOLLICITE le concours financier du Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre de « l'appel à projets voirie ». ARRETE le plan de financement suivant : **31 984 € HT**

Aide concernée	sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépenses éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CONSEIL DEPARTEMENTAL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	31 984,00 €		5 000,00 €
Tranche au-delà de 16 000	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	15 984,00 €	30%	4 795,20 €
Autofinancement				22 188,80 €
<b>TOTAL FONDS PUBLICS</b>		<b>31 984,00 €</b>		<b>31 984,00 €</b>

DIT que travaux seront engagés sous réserve de l'attribution de la subvention

## DEMANDES DE SUBVENTIONS – AMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF (7.10)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **par 13 voix pour et 1 abstention**,

**DECIDE** de réaliser le projet d'aménagement de l'espace sportif consistant à installer un terrain multisports, une aire de jeux, un parcours santé, du mobilier urbain (bancs et poubelles), un aménagement paysager (plantations) et une clôture pour interdire l'accès de tous véhicules.

**SOLLICITE** le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 %

**SOLLICITE** le concours financier de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du programme « ENVI » (Espaces Nouveaux, Villages Innovants) à hauteur de 35 %

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du programme « Village Côte-d'Or) pour un montant de 5 000 €

**ARRETE** le plan de financement suivant :

**Montant de la dépense éligible HT : 56 226.74 €**

Aide concernée	sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépenses éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
ETAT - DETR	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	56 226,74 €	35,00%	19 679,36 €
CONSEIL REGIONAL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	56 226,74 €	26,68%	15 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	56 226,74 €	8,8925%	5 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	Fonds propres	57 639,24 €		17 959,88 €
<b>TOTAL FONDS PUBLICS</b>		<b>57 639,24 €</b>		<b>57 639,24 €</b>

DIT que le projet sera concrétisé sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.